

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/047

Question orale déposée par Mme Françoise CAMPANA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : Lutte contre le harcèlement scolaire

Monsieur le Président,

La question du harcèlement n'est pas nouvelle mais fait depuis quelques semaines l'objet d'une attention médiatique accrue. La Corse, malgré un taux inférieur à la moyenne nationale, n'est en aucun cas épargnée par ce fléau. L'incident récemment survenu au collège de Montesoru en est la preuve et une recrudescence du phénomène interpelle depuis quelque temps déjà l'Académie de Corse.

Il est établi que le harcèlement scolaire induit des conséquences dramatiques à court comme à long terme pour les individus qui en sont victimes, évidemment, leurs familles, mais aussi pour ceux qui le perpétuent, ceux qui en sont témoins et en dernière instance pour la société tout entière. Le harcèlement est une source de décrochage scolaire, d'absentéisme, de dépression, de trouble de la mémoire, de la concentration et peut conduire à des tentatives de suicides. La trajectoire de vie des victimes risque donc d'être considérablement déviée par ce qu'elles subissent dans ces années charnières pour le développement de leur identité et la consolidation de l'estime de soi. Les conséquences directes du harcèlement sont indéniables et cela, sans parler du risque qu'ont certaines familles, par désespoir ou frustration, de recourir à la violence pour régler le problème, pouvant engendrer encore plus de drames.

Lorsqu'il survient, le harcèlement doit donc être reconnu et stoppé rapidement. Des mesures ont été prises par l'éducation nationale, notamment avec la mise en place du programme pHAre qui doit permettre une prise en charge, un suivi et une résolution de la situation. Des associations sont également présentes sur tout le territoire pour sensibiliser les élèves, faire de la prévention. Cependant, avec l'essor des réseaux sociaux le harcèlement dépasse les frontières des établissements scolaires et est de fait plus difficile à endiguer.

Pour leur venir en appui dans le cadre de nos compétences, que pourrions-nous mettre en œuvre ? La direction de la jeunesse dispose-t-elle d'outils spécifiques pouvant apporter une solution ?

Je vous remercie.